

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19-

046391

MUPRAS
RECEPTION

A 39339

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 000.273.6

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL HOUSSSE. Malika

Date de naissance : 30.6.58

Adresse : Pal. Urbain Hoy E Hamd NR 145 Neuaceur
Casablanca

Tél. : 06.672.813.62

Total des frais engagés : 769 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Houda Bouanane
Médecine Générale
Lot Makhrouf 2 N 228 app N 1
Deroua - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Date de consultation : 01/11/2002

Nom et prénom du malade : EL HOUSSSE. Malika

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ALD + HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 08/04/04

Le : 28/11/04

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/11/2022	130,00	Docteur Houda BOUDJEDD	Docteur Houda BOUDJEDD Médecine Générale Lot Makhoul 2 N 228 app N 1 Deroua - Berrechid Tél : 0522 51 59 13	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie <i>IN.P.E. : 092066356</i> 13ème ECH. C.P.A. NA Moud El. 253 Pole Urban Nouasseur Z.C Casablanca Tel. 0522 53 96 93	01/11/22	639,12

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. Houda BOUANANE
Médecine Générale

Diplômée de la faculté de
Médecine de Casablanca
Tél : 05 22 51 59 13



الدكتورة هدى بو عنان
الطب العام

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
الهاتف : 05 22 51 59 13

Deroua le, 01/11/2022

28,00 x3 Mme EL HOUSSE Malika

GLUCOPHAGE 1000 MG
1 cp / j, ap rep

(S.V)

28,70 x2 DIAMICRON 60 mg
1 cp / j, le matin, avt

(S.V)

132,70 x3 ARATENS 100 mg
1cp/J

639,70

(S.V)

Pharmacie Faragani
Mme ECH CHANNA Mounia
EB 253 Pôle Urban Nouasseur 2E
Casablanca Tel 05 22 53 96 93
Docteur Houda Bouanane
Médecine Générale
Lot Makhlouf 2 N° 228 app N 1
Deroua / Berrechid
Tél : 05 22 51 59 13

28,00

28,00

28,00

71,70

78,70

LOT:12621002
PER:02/2023
PPU:132,70 DH

نـ درجة حرارة لا تتجاوز 25° سـ

لـوف 2 الرـقم 228 الشـقة 1 الدـرـوة - بـرشـيد
Lot Makhlouf 2 N° 228 Appartement 1 Der
E-mail: cabinetdrbouanane@gma

LOT:12621002
PER:02/2023
PPU:132,70 DH

LOT:12621002
PER:02/2023
PPU:132,70 DH